

TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Matawinie, que les membres du Conseil municipal du TNO, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 17 septembre 2025 à 16 h aux bureaux de la MRC de Matawinie située au 3184, 1^{re} Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 6, lac du Coteau

Matricule : 6482-74-9075

Lot : N/A (bail de villégiature)

- 1- **Objet** : Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal qui auraient une distance de 11,6m au lieu de 15m de la limite de propriété, ce qui contrevient à l'article 4.3.1 du règlement de zonage TNO-31-1995.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À RAWDON, CE NEUVIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ



Édith Gravel

Directrice générale et greffière-trésorière